

## DES MOYENS D'ACTION PRATIQUES

### THESEE

Un nouveau système vous permet de déposer plainte en ligne. Pour cela vous pouvez utiliser la [plateforme Thésée](#), aussi accessible depuis le site Service-public.fr. Par ce biais, il est possible de déposer plainte en ligne pour les escroqueries. Attention, le phishing (« hameçonnage ») n'est pas inclus dans ce service de plainte en ligne.

### PHAROS

Violence, mise en danger des personnes, menace ou apologie du terrorisme, injure ou diffamation, incitation à la haine raciale ou discrimination, atteintes aux mineurs. Vous pouvez utiliser la plateforme de signalement Pharos : [internet-signalement.gouv.fr - Accueil](http://internet-signalement.gouv.fr)

### PERCEVAL

Vous pouvez signaler les fraudes à la carte bancaire directement en ligne avec le [téléservice Perceval](#) (via le site Service-public.fr). Le signalement n'est pas un dépôt de plainte, mais il permet de centraliser les déclarations de fraude bancaire pour aider les services de police. De plus, un récépissé est délivré. Vous pourrez le présenter à votre banque à l'appui de votre demande de remboursement.

### CYBERMALVEILLANCE

**Cybermalveillance.gouv.fr** a pour missions d'assister les particuliers, les entreprises, les associations, les collectivités et les administrations victimes de cybermalveillance, de les informer sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.